KIZUNA GLOBAL CONSULTING

Les Cahiers Kizuna

絆

N°2 · S2 2023 · BANQUE · ASSURANCE · MARCHÉS · RÉGLEMENTATION

La saison des *accords*

IA, blanchiment, assurance, paiements : en quelques semaines, l'Europe conclut les textes qui structurent la fin de la décennie

- AI Act : l'accord du 8 décembre et les banques
- Solvabilité 2 révisée, résolution des assureurs
- Virements instantanés, euro numérique, ESRS
- AMLA : l'Europe se dote d'un superviseur anti-blanchiment
- Stress test EBA, rapport de Bâle : les leçons de mars
- Maroc : le séisme, le FMI et Marrakech

ÉDITORIAL

Après la secousse, *les accords*

Le second semestre 2023 n'a pas eu de faillite spectaculaire. Il a eu mieux : des accords.

Après les secousses du printemps, l'été et l'automne 2023 sont ceux de la consolidation. Les banques centrales atteignent leur pic : la Réserve fédérale relève ses taux une dernière fois le 26 juillet, la BCE le 14 septembre. L'Autorité bancaire européenne publie un stress test rassurant, et le Comité de Bâle tire les premières leçons de la crise de mars.

Puis vient la saison des trilogues. En quelques semaines, le Conseil et le Parlement européen concluent une série d'accords provisoires qui pèseront sur toute la décennie : les virements instantanés le 7 novembre, l'intelligence artificielle le 8 décembre, l'autorité européenne anti-blanchiment le 13 décembre, la révision de Solvabilité 2 et la nouvelle directive sur le redressement et la résolution des assureurs à la mi-décembre.

Au Maroc, le semestre est marqué par le séisme d'Al Haouz du 8 septembre. Un mois plus tard, Marrakech accueille malgré tout les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, les premières sur le continent africain depuis cinquante ans.

Chaque dossier se termine par ce qui s'est passé ensuite. Pour ce semestre, l'exercice est éclairant : presque tous les accords de décembre 2023 ont connu des ajustements de calendrier, voire des reports.

Bonne lecture.

> *Un accord politique fixe une direction. Le calendrier, lui, reste à négocier jusqu'au bout.*

L'éditorial de Kizuna Global Consulting

À PROPOS DES CAHIERS

Les Cahiers Kizuna consacrent chaque numéro à un semestre. Les faits sont arrêtés à la date de chaque événement ; la rubrique « Et ensuite ? » en suit les développements, sourcés.

N°2 · S2 2023

Au *sommaire*

— Éditorial 02
Après la secousse, les accords

— L'essentiel 04
Dix faits, une page

— Chronologie 05
Six mois, quinze dates

01 L'AI Act 06
L'Europe fixe les règles de l'IA

02 L'AMLA 08
Un superviseur européen anti-blanchiment

03 Solvabilité 2 révisée et IRRD 10
Assurance

04 Stress test et rapport de Bâle 11
Le temps des leçons, le pic des taux

05 Virements instantanés, euro numérique, ESRS 13
Paiements et données

06 Washington 15
Bâle III américain et compensation des Treasuries

MA Focus Maroc 16
Le séisme, le FMI et Marrakech

— La matrice des impacts 18
Ce que chaque texte change pour les données, les processus et les systèmes

— Chiffres clés 19

— Et ensuite ? 20
Calendrier, suites et leçons

— Glossaire 21

— Sources 22

EN UNE PAGE

L'essentiel du *semestre*

01 — 26 JUILLET
La **Réserve fédérale** relève ses taux à 5,25–5,50 %, leur plus haut niveau depuis plus de 22 ans.[10]

02 — 27 JUILLET
Les régulateurs américains proposent la **transposition de Bâle III** : hausse estimée de 16 % du CET1 des banques de plus de 100 Md$.[16]

03 — 28 JUILLET
Stress test EBA : 70 banques, une perte de 459 points de base de CET1 en scénario adverse, un ratio final de 10,4 %.[6]

04 — 31 JUILLET
La Commission adopte les **normes ESRS** d'information en matière de durabilité.[13]

05 — 8 SEPTEMBRE
Le **séisme d'Al Haouz** frappe le Maroc. Un programme de 120 milliards de dirhams est annoncé le 20 septembre.[18,19]

06 — 14 SEPTEMBRE
La **BCE** porte sa facilité de dépôt à 4,00 %. Elle la maintiendra à ce niveau en décembre.[8,9]

07 — 5 OCTOBRE
Le **Comité de Bâle** publie son rapport sur la crise bancaire de 2023.[7]

08 — 9–15 OCTOBRE
Assemblées annuelles FMI–Banque mondiale à Marrakech, plus de 14 000 participants.[23]

09 — 7 NOV. · 8 DÉC.
Accords provisoires sur les **virements instantanés**, puis sur l'**AI Act**.[11,1]

10 — 13–14 DÉCEMBRE
Accords sur l'**AMLA**, puis sur **Solvabilité 2** et la directive **IRRD**. Le 13, la SEC adopte la compensation obligatoire des Treasuries.[3,4,17]

LA FRISE DU SEMESTRE

Six mois, *quinze dates*

26 juil. — Dernière hausse de la Fed
Fourchette de 5,25 % à 5,50 %

27 juil. — Bâle III : la proposition américaine
Banques de plus de 100 Md$; +16 % de CET1 estimé

28 juil. — Résultats du stress test EBA
70 banques, 75 % des actifs de l'Union

31 juil. — Adoption des ESRS
Double matérialité

8 sept. — Séisme d'Al Haouz
Magnitude 6,8

14 sept. — Dernière hausse de la BCE
Facilité de dépôt à 4,00 %

26 sept. — Bank Al-Maghrib maintient 3 %
Contexte d'incertitude après le séisme

28 sept. — FMI : 1,3 Md$ pour le Maroc
Facilité pour la résilience et la durabilité

5 oct. — Rapport du Comité de Bâle
Les leçons de la crise de mars

9–15 oct. — Assemblées annuelles à Marrakech
Première en Afrique depuis 50 ans

18 oct. — Euro numérique : phase de préparation
Deux ans à partir du 1er novembre

7 nov. — Accord sur les virements instantanés
Vérification du bénéficiaire

8 déc. — Accord sur l'AI Act
Premier cadre complet sur l'IA

13 déc. — Accord sur l'AMLA
Compensation des Treasuries adoptée par la SEC

14 déc. — Accord Solvabilité 2 et IRRD
Les assureurs ont leur cadre de résolution

Sources : voir références en fin de numéro.



01

DOSSIER · INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'AI Act : l'Europe fixe les règles de l'IA

Le 8 décembre 2023, au terme d'une négociation marathon, le Parlement européen et le Conseil s'accordent sur le premier cadre juridique complet au monde pour l'intelligence artificielle.

UNE LOGIQUE PAR NIVEAUX DE RISQUE

L'accord politique du **8 décembre**[1] retient une approche graduée : plus un système d'IA présente de risques, plus les obligations sont lourdes[2].

- **Pratiques interdites** : notation sociale, manipulation des comportements, exploitation des vulnérabilités, reconnaissance des émotions au travail et à l'école, catégorisation biométrique fondée sur des données sensibles ;
- **Systèmes à haut risque** : ceux qui peuvent porter atteinte à la santé, à la sécurité ou aux droits fondamentaux, soumis à des exigences de gestion des risques, de documentation et de contrôle humain ;
- **IA à usage général** : obligations de transparence (documentation technique, respect du droit d'auteur, résumé des données d'entraînement), renforcées pour les modèles à risque systémique.

Pour la finance, l'accord prévoit une obligation directement ciblée : une **analyse d'impact sur les droits fondamentaux** pour les secteurs bancaire et de l'assurance[2].

EN BREF

- Accord politique le 8 décembre 2023[1].
- Amendes jusqu'à 35 M€ ou 7 % du chiffre d'affaires mondial[2].
- Application prévue deux ans après l'entrée en vigueur, avec des exceptions[2].

SANCTIONS ET GOUVERNANCE

Les amendes vont de **7,5 millions d'euros ou 1,5 %** du chiffre d'affaires mondial jusqu'à **35 millions d'euros ou 7 %** pour les infractions les plus graves, selon la nature du manquement et la taille de l'entreprise[2]. Un **Bureau de l'IA**, au sein de la Commission, supervise les modèles les plus avancés[2].

CE QUE CELA CHANGE POUR UNE BANQUE OU UN ASSUREUR

Les établissements financiers utilisent l'IA depuis longtemps, souvent sans l'appeler ainsi : scores d'octroi, détection de fraude, tarification, lutte contre le blanchiment. L'AI Act les oblige à **recenser** ces systèmes, à les **classer** selon le niveau de risque et à documenter leur gouvernance.

Le secteur dispose d'un atout : la gestion du risque de modèle, imposée par les superviseurs prudentiels depuis des années, couvre déjà une partie des exigences. Mais elle ne couvre pas tout. Les droits fondamentaux, la non-discrimination et la transparence vis-à-vis du client sont des notions nouvelles pour beaucoup d'équipes de validation.

> *L'AI Act ne crée pas la gestion du risque de modèle. Il l'étend à des questions que les modèles ne se posaient pas : l'équité et les droits des personnes.*

LE REGARD KIZUNA

Le premier livrable est un **inventaire** : quels systèmes, pour quels usages, développés en interne ou achetés à un éditeur, avec quelles données. C'est le même exercice que le registre d'information de DORA, appliqué aux modèles. Les établissements qui mutualisent les deux inventaires économisent un projet.

QUESTIONS À SE POSER

- Disposons-nous d'un inventaire unique des modèles et systèmes d'IA, y compris ceux intégrés dans des solutions d'éditeurs ?
- Qui, dans l'organisation, porte l'analyse d'impact sur les droits fondamentaux ?
- Nos contrats avec les éditeurs prévoient-ils la documentation exigée par le texte ?

ET ENSUITE ?

L'AI Act est entré en vigueur le **1er août 2024**. Les obligations sur les systèmes à haut risque de l'annexe III devaient s'appliquer le 2 août 2026 ; l'accord « omnibus » du **6 mai 2026** les reporte au **2 décembre 2027**, et celles de l'annexe I au 2 août 2028, sous réserve de publication du texte[24].



02

DOSSIER · LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

L'Europe se dote d'un superviseur anti-blanchiment

Le 13 décembre 2023, le Conseil et le Parlement s'accordent sur la création de l'AMLA. Pour la première fois, des établissements financiers seront supervisés directement par une autorité européenne en matière de blanchiment.

UNE SUPERVISION DIRECTE POUR QUARANTE GROUPES

L'accord provisoire du **13 décembre 2023** crée l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme[3]. Elle supervisera directement jusqu'à **40 groupes et entités** du secteur financier, prestataires de services sur crypto-actifs compris, choisis parmi ceux présentant le risque le plus élevé et actifs dans au moins **six États membres**[3].

Pour tous les autres établissements, la supervision reste nationale, mais l'AMLA coordonnera les superviseurs et les cellules de renseignement financier, et pourra intervenir en cas de défaillance.

LE CALENDRIER ANNONCÉ FIN 2023

ÉCHÉANCE	ÉTAPE
13 déc. 2023	Accord provisoire sur l'AMLA[3]
18 janv. 2024	Accord sur le reste du paquet (règlement et directive)[3]
Fin 2026	Début attendu de la supervision directe[3]

UN RÈGLEMENT UNIQUE, DES RÈGLES PLUS FINES

L'AMLA n'est qu'une partie du paquet. Le règlement anti-blanchiment, sur lequel un accord est trouvé le 18 janvier 2024, harmonise les obligations dans toute l'Union[3] :

- **Plafond de 10 000 euros** pour les paiements en espèces, et vigilance obligatoire pour les opérations occasionnelles en espèces entre 3 000 et 10 000 euros ;
- **Périmètre élargi** aux crypto-actifs, aux négociants en biens de luxe et, au choix des États, aux clubs et agents de football professionnel ;
- **Vigilance renforcée** pour les clients très fortunés, les pays tiers à haut risque et les relations de correspondance transfrontières en crypto-actifs ;
- **Bénéficiaires effectifs** : seuil maintenu à 25 %, registres étendus aux entités non européennes détenant de l'immobilier dans l'Union.

> *Avec un règlement directement applicable, la diversité des transpositions nationales disparaît. Les procédures de groupe peuvent enfin être les mêmes partout.*

LE REGARD KIZUNA

Pour un groupe présent dans plusieurs pays, le passage d'une directive à un règlement est une occasion autant qu'une contrainte : c'est le moment de **converger vers un dispositif unique** de connaissance client, de scoring et de surveillance des opérations, au lieu de maintenir des variantes nationales. Les groupes susceptibles d'être sélectionnés pour la supervision directe ont tout intérêt à démontrer la qualité de leurs données avant d'y être invités.

ET ENSUITE ?

Le paquet est publié au Journal officiel le **19 juin 2024**. Le règlement AMLA s'applique pour l'essentiel depuis le 1er juillet 2025, et le règlement anti-blanchiment s'appliquera à partir du **10 juillet 2027**[25].

QUESTIONS À SE POSER

- Nos procédures de connaissance client sont-elles alignées entre filiales, ou seulement juxtaposées ?
- Pouvons-nous produire en quelques jours une vision consolidée du risque de blanchiment du groupe ?
- Les nouveaux seuils sur les espèces sont-ils intégrés dans nos scénarios de surveillance ?

DOSSIER 03 · ASSURANCE

Solvabilité 2 révisée, *assureurs résolvables*

Mi-décembre 2023, deux accords redessinent le cadre européen de l'assurance : la révision de Solvabilité 2 et une directive nouvelle sur le redressement et la résolution des assureurs.

SOLVABILITÉ 2 RÉVISÉE

Annoncé le **14 décembre 2023**[4], l'accord vise à encourager l'investissement de long terme des assureurs dans les entreprises européennes et le financement de la transition, tout en simplifiant les règles pour les organismes de petite taille et peu complexes[4]. Mesure emblématique : le taux du coût du capital utilisé pour calculer la **marge de risque** passe de **6 % à 4,75 %**[5], ce qui allège le bilan prudentiel des assureurs vie aux engagements longs.

IRRD : LES ASSUREURS ONT LEUR CADRE DE RÉSOLUTION

Comme les banques depuis 2014, les assureurs disposeront d'un régime harmonisé de redressement et de résolution[4] :

- des **autorités de résolution** nationales, distinctes de la supervision ;
- des **outils** : mise en extinction de solvabilité, dépréciation et conversion, cession ;
- des **plans de redressement préventifs** couvrant au moins 60 % du marché de chaque État, contre 80 % proposés ;
- des **plans de résolution** couvrant au moins 40 % du marché, contre 70 % proposés[4,5].

Une clause de réexamen ouvre la voie à des systèmes de garantie des assurances à l'échelle de l'Union, qui n'existent pas aujourd'hui[5].

> *La baisse du coût du capital de 6 % à 4,75 % est un chiffre technique. Pour un assureur vie, c'est une marge de manœuvre en capital.*

LE REGARD KIZUNA

Pour les directions des risques et de l'actuariat, la révision se traduit d'abord par des chantiers de calcul et de reporting : nouvelle marge de risque, mesures de proportionnalité, nouveaux états. L'IRRD, elle, est un sujet de gouvernance : qui rédige le plan de redressement, avec quelles données, et comment le teste-t-on ?

ET ENSUITE ?

Les deux directives sont publiées au Journal officiel le **8 janvier 2025**. Elles doivent être transposées au 29 janvier 2027 et s'appliquent à partir du **30 janvier 2027**[26].



04

DOSSIER · SOLIDITÉ BANCAIRE

Stress test, rapport de Bâle : le temps des leçons

Quatre mois après la crise de mars, l'EBA publie un stress test qui conclut à la résilience des banques européennes. À l'automne, le Comité de Bâle tire les premières leçons de la tourmente.

LE STRESS TEST EBA 2023

Publié le **28 juillet 2023**, l'exercice porte sur **70 banques** de 16 pays, représentant **75 %** des actifs bancaires de l'Union[6]. Dans le scénario adverse, le ratio CET1 « fully loaded » recule de **459 points de base**, de 15,0 % fin 2022 à **10,4 %** en 2025, pour des pertes cumulées de 496 milliards d'euros[6].

Dans le scénario central, le ratio progresse à 16,3 %. Le ratio de levier passe de 5,4 % à 4,3 % en scénario adverse[6].

EN BREF

- 70 banques, 16 pays, 75 % des actifs[6].
- −459 pb de CET1 en scénario adverse[6].
- Pertes cumulées : 496 Md€[6].

RATIO CET1 « FULLY LOADED » DES BANQUES DU STRESS TEST EBA 2023 (EN %)

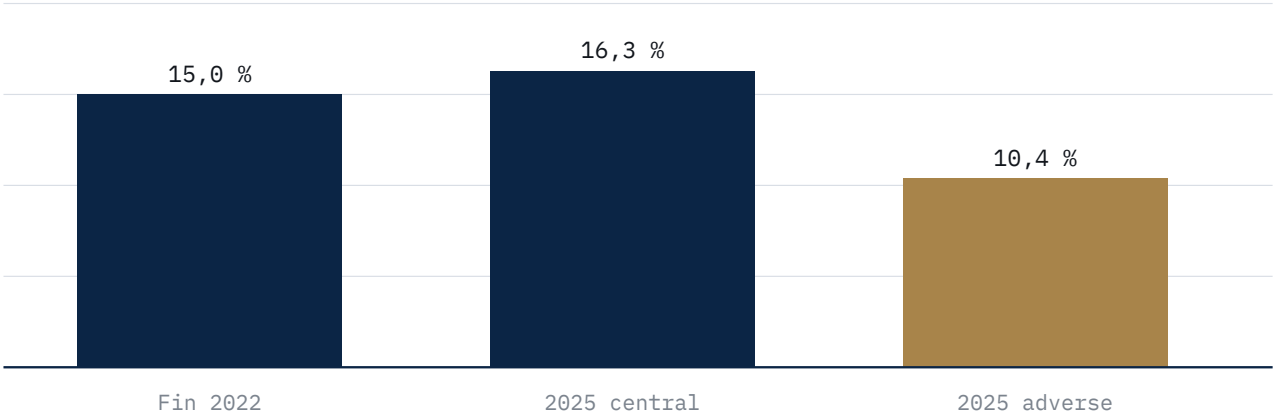

Source : EBA, 28 juillet 2023[6].

LE COMITÉ DE BÂLE TIRE LES LEÇONS DE MARS

Le **5 octobre**, le Comité de Bâle publie son rapport sur la crise de 2023, qu'il qualifie de plus importante tension systémique depuis la crise financière mondiale par son ampleur[7]. Il annonce trois axes de travail : renforcer l'**efficacité de la supervision**, vérifier par une analyse empirique si le traitement du **risque de liquidité** et du **risque de taux du portefeuille bancaire** a fonctionné comme prévu, et réaffirmer la nécessité d'appliquer Bâle III intégralement et sans délai[7].

LE PIC DES TAUX

La Réserve fédérale relève ses taux le **26 juillet** à 5,25–5,50 %[10]. La BCE porte le **14 septembre** sa facilité de dépôt à **4,00 %** et son taux de refinancement à 4,50 %[8], puis les maintient en décembre[9]. Ce seront les derniers relèvements du cycle.

> *Le stress test mesure la solidité face à un choc de crédit. Mars 2023 a été un choc de liquidité. Les deux ne se testent pas de la même façon.*

LE REGARD KIZUNA

Le stress test 2023 confirme la solidité en capital ; le rapport de Bâle pointe la liquidité et le risque de taux. Pour les établissements, la conséquence est un rapprochement des chantiers ALM, liquidité et stress tests, souvent conduits par des équipes et des outils distincts.

QUESTIONS À SE POSER

- Nos scénarios de stress internes combinent-ils un choc de crédit et une fuite rapide des dépôts ?
- Les équipes ALM, liquidité et stress tests partagent-elles les mêmes données et les mêmes hypothèses de taux ?
- Le risque de taux du portefeuille bancaire est-il mesuré au même rythme que la liquidité ?
- Quel serait l'effet sur nos ratios d'une baisse rapide des taux, après deux ans de hausse ?

> *Un bon résultat de stress test rassure les marchés. Il ne dit rien de la vitesse à laquelle une banque peut perdre ses déposants.*



05

DOSSIER · PAIEMENTS ET DONNÉES

Virements instantanés, euro numérique, durabilité

Le 7 novembre, le Conseil et le Parlement s'accordent sur les virements instantanés. Entre-temps, la BCE lance la préparation de l'euro numérique et la Commission adopte les normes de reporting de durabilité.

LES VIREMENTS INSTANTANÉS DEVIENNENT LA NORME

L'accord provisoire du **7 novembre 2023**[11] pose quatre principes :

- tout prestataire offrant des virements SEPA devra aussi offrir des **virements instantanés** ;
- leur **prix** ne pourra pas dépasser celui d'un virement classique ;
- la **vérification de la concordance** entre l'IBAN et le nom du bénéficiaire sera gratuite pour les virements numériques ;
- les établissements de paiement et de monnaie électronique accéderont directement aux **systèmes de paiement**[11].

TROIS DÉCISIONS, UN MÊME HORIZON

DATE	DÉCISION
31 juillet	Adoption des ESRS[13]
18 octobre	Préparation de l'euro numérique[12]
7 novembre	Accord sur les virements instantanés[11]

EURO NUMÉRIQUE : LA PHASE DE PRÉPARATION

Le **18 octobre 2023**, le Conseil des gouverneurs décide de lancer une phase de préparation de deux ans à partir du **1er novembre** : finalisation du recueil de règles, sélection des prestataires de la plateforme, tests sur l'expérience utilisateur, la confidentialité et l'inclusion. La BCE précise que ce n'est **pas une décision d'émettre**[12].

ESRS : LA DURABILITÉ ENTRE DANS LE REPORTING

Le **31 juillet**, la Commission adopte les normes européennes d'information en matière de durabilité. Elles reposent sur la **double matérialité** : les impacts de l'entreprise sur les personnes et l'environnement, et les risques et opportunités financiers qui en découlent pour elle. Les premières entités publient en 2025 sur l'exercice 2024[13].

NUMÉRIQUE : LES NORMES TECHNIQUES AVANCENT

L'ESMA lance le **5 octobre** sa deuxième consultation sur les normes techniques de MiCA[14]. Le **8 décembre**, les autorités européennes ouvrent la consultation sur le second lot de DORA, jusqu'au 4 mars 2024 : déclaration des incidents, sous-traitance des fonctions critiques, tests de pénétration fondés sur la menace (TLPT), supervision des prestataires critiques[15].

> *Instantané, gratuit, vérifié : le virement devient un produit de base. La différence se fera sur la lutte contre la fraude.*

LE REGARD KIZUNA

Le virement instantané est un projet d'**architecture** plus que de paiement : disponibilité 24 heures sur 24, filtrage des sanctions en temps réel, vérification du bénéficiaire, gestion de la liquidité en continu. Les chaînes conçues pour des traitements par lots doivent être revues de bout en bout.

ET ENSUITE ?

Depuis le **9 janvier 2025**, les prestataires de la zone euro doivent pouvoir recevoir des virements instantanés ; depuis le **9 octobre 2025**, en envoyer et offrir la vérification du bénéficiaire[27]. Le 30 octobre 2025, la BCE passe à la phase suivante de l'euro numérique, avec une première émission possible en **2029** si la législation est adoptée en 2026[28]. Pour les ESRS, la directive « stop-the-clock » du 16 avril 2025 a reporté de deux ans les obligations des entreprises qui n'avaient pas encore commencé à publier[29].

DOSSIER 06 · ÉTATS-UNIS

Washington : Bâle III et *les Treasuries*

Deux décisions américaines du semestre concernent directement les acteurs européens : la proposition de transposition de Bâle III et la compensation obligatoire des titres du Trésor.

BÂLE III « ENDGAME » : LA VERSION AMÉRICAINE

Le **27 juillet 2023**, la Réserve fédérale, la FDIC et l'OCC proposent d'appliquer les derniers standards de Bâle III aux banques de plus de **100 milliards de dollars** d'actifs[16]. Les services des agences estiment la hausse agrégée du **CET1 à 16 %** pour ces banques. Le texte supprime l'essentiel des modèles internes pour le risque de crédit et le risque opérationnel, impose un double calcul et intègre les plus ou moins-values latentes sur titres disponibles à la vente dans les fonds propres. Une transition de trois ans devait commencer en juillet 2025[16].

LA COMPENSATION OBLIGATOIRE DES TREASURIES

Le **13 décembre 2023**, la SEC adopte des règles imposant la compensation centrale de la plupart des transactions secondaires sur titres du Trésor américain : à partir du 31 décembre 2025 pour les opérations au comptant, du 30 juin 2026 pour les pensions[17].

> *Le plus grand marché obligataire du monde passe à la compensation centrale. Les banques européennes actives sur les Treasuries sont concernées au premier chef.*

LE REGARD KIZUNA

Ces deux textes rappellent que le calendrier réglementaire américain n'est pas aligné sur le calendrier européen. Pour un groupe présent des deux côtés de l'Atlantique, l'enjeu est d'éviter les doubles développements : mêmes données, mêmes moteurs, paramétrages distincts.

ET ENSUITE ?

Le 25 février 2025, la SEC repousse les échéances de la compensation au **31 décembre 2026** pour le comptant et au **30 juin 2027** pour les pensions[31]. Quant à la proposition Bâle III, elle a été retirée : les agences ont publié le **19 mars 2026** de nouvelles propositions qui **réduiraient** légèrement les exigences des grandes banques, d'environ 4,8 % de CET1 pour les catégories I et II[30].

QUESTIONS À SE POSER

- Quelles entités du groupe négocient des titres du Trésor américain, et avec quelles contreparties ?
- Nos circuits de collatéral peuvent-ils absorber des appels de marge quotidiens supplémentaires ?
- Nos moteurs de calcul des actifs pondérés peuvent-ils servir à la fois CRR3 et les règles américaines ?



MA

FOCUS · MAROC

Le séisme, le FMI et Marrakech

Le 8 septembre 2023, un séisme frappe le Haut Atlas. Un mois plus tard, Marrakech accueille les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, comme prévu.

LE SÉISME D'AL HAOUZ

Le séisme du **8 septembre 2023**, de magnitude 6,8, fait selon le bilan du ministère de l'Intérieur du 11 septembre **2 862 morts** et 2 562 blessés, principalement dans les provinces d'Al Haouz et de Taroudant[18].

Le **20 septembre**, un programme intégré de **120 milliards de dirhams** sur 2024–2028 est annoncé pour la reconstruction et le développement des zones touchées : 163 communes, 2 930 douars et une population cible de plus de 4,2 millions d'habitants. Le fonds spécial 126, créé après le séisme, figure parmi ses sources de financement[19].

EN BREF

- 120 Md DH sur 2024–2028[19].
- FMI : 1,3 Md$ au titre de la FRD, le 28 septembre[22].
- Taux directeur maintenu à 3 % en septembre et en décembre[20,21].

LE FMI ET LES ASSEMBLÉES DE MARRAKECH

Le **28 septembre**, le FMI approuve un accord de **1,3 milliard de dollars** (1 milliard de DTS) sur 18 mois au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité, destiné à la transition climatique : énergies renouvelables, gestion de l'eau, résilience aux catastrophes, verdissement du secteur financier[22]. Du **9 au 15 octobre**, Marrakech accueille plus de **14 000 participants** venus des 189 pays membres, pour les premières Assemblées annuelles sur le continent depuis cinquante ans[23].

BANK AL-MAGHRIB GARDE LE CAP

Le **26 septembre**, Bank Al-Maghrib maintient son taux à 3 %, en invoquant l'incertitude internationale et le contexte national après le séisme. L'inflation est revenue de 10,1 % en février à 5 % en août[20]. Le **19 décembre**, le taux est de nouveau maintenu ; l'inflation est attendue à 6,1 % en moyenne en 2023 puis 2,4 % en 2024, et la banque centrale juge que les répercussions du séisme sur l'activité devraient rester limitées[21].

CROISSANCE DU PIB DU MAROC : RÉALISÉ 2022 ET PRÉVISIONS DE BANK AL-MAGHRIB (DÉCEMBRE 2023, EN %)

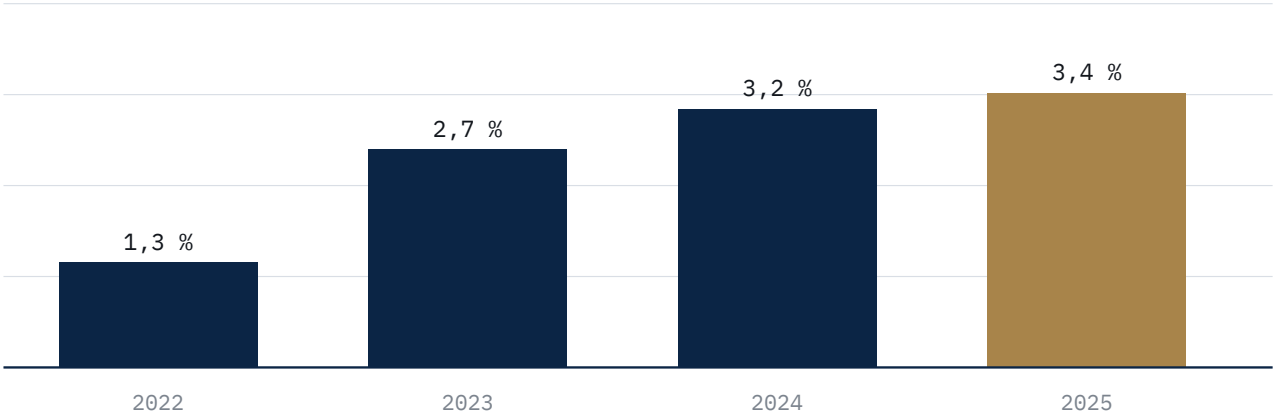

Sources : Bank Al-Maghrib via Hespress[20,21].

LE REGARD KIZUNA

Le séisme pose une question de fond au secteur financier marocain : la **couverture des risques catastrophiques**. Les financements climatiques du FMI incluent explicitement le verdissement du secteur financier. Pour les banques et les assureurs, cela signifie intégrer les risques physiques dans l'octroi, la tarification et les scénarios de stress.

ET ENSUITE ?

Après une longue pause, Bank Al-Maghrib a assoupli sa politique : son taux directeur est à **2,25 %** depuis le 18 mars 2025[32].

LECTURE MOA

La matrice des *impacts*

Ce que chaque texte du semestre change concrètement dans un établissement : la lecture d'une maîtrise d'ouvrage.

TEXTE	DONNÉES	PROCESSUS	SYSTÈMES
AI Act	Inventaire des systèmes d'IA, données d'entraînement, documentation	Classement des risques, analyse d'impact sur les droits fondamentaux	Outils de gestion du risque de modèle, contrats éditeurs
AMLA / règlement LCB-FT	Bénéficiaires effectifs, seuils espèces, données KYC de groupe	Procédures de groupe uniques, vigilance renforcée	Outils KYC, scoring, surveillance des opérations
Solvabilité 2 révisée	Nouvelle marge de risque, données de proportionnalité	Arrêtés prudentiels, ORSA	Moteurs actuariels, reporting QRT
IRRD	Données de résolvabilité des assureurs	Plans de redressement préventifs	Référentiels de contrats et d'engagements
Virements instantanés	Vérification IBAN–nom, listes de sanctions	Lutte contre la fraude, filtrage en temps réel	Chaînes de paiement 24/7, gestion de liquidité
ESRS	Indicateurs de durabilité, double matérialité	Analyse de matérialité, audit	Collecte ESG, outils de reporting
DORA (second lot)	Incidents, sous-traitants critiques	Déclaration d'incidents, TLPT	Outils de gestion d'incidents et des tiers
Treasuries (SEC)	Données de contreparties et de collatéral	Compensation centrale, appels de marge	Middle et back-office taux, collatéral

> *Huit textes, une constante : chacun commence par un inventaire de données que personne ne tenait à jour.*

Analyse Kizuna Global Consulting. Tableau indicatif, à adapter au modèle d'activité de chaque établissement.

CHIFFRES CLÉS

Le semestre en *chiffres*

−459 pb
Recul du ratio CET1 dans le scénario adverse du stress test EBA
[6]

70 banques
Testées par l'EBA, soit 75 % des actifs bancaires de l'Union
[6]

4,00 %
Facilité de dépôt de la BCE au 20 septembre 2023, pic du cycle
[8]

35 M€
Amende maximale de l'AI Act, ou 7 % du chiffre d'affaires mondial
[2]

40 groupes
Au plus, supervisés directement par l'AMLA
[3]

4,75 %
Nouveau coût du capital pour la marge de risque de Solvabilité 2
[5]

16 %
Hausse estimée du CET1 des grandes banques américaines (proposition de 2023)
[16]

120 Md DH
Programme de reconstruction après le séisme d'Al Haouz
[19]

1,3 Md $
Accord du FMI avec le Maroc au titre de la résilience climatique
[22]

LES SUITES

Et *ensuite* ?

ÉCHÉANCE	TEXTE	CE QUI S'EST PASSÉ
1er août 2024	AI Act	Entrée en vigueur[24]
9 janv. 2025	Virements instantanés	Réception obligatoire (zone euro)[27]
1er juil. 2025	AMLA	Application du règlement AMLA pour l'essentiel[25]
9 oct. 2025	Virements instantanés	Émission et vérification du bénéficiaire[27]
31 déc. 2026	Treasuries (SEC)	Compensation du comptant, après report[31]
30 janv. 2027	Solvabilité 2 · IRRD	Application[26]
10 juil. 2027	Règlement LCB-FT	Application[25]
2 déc. 2027	AI Act · haut risque	Nouvelle date prévue (annexe III)[24]
2029	Euro numérique	Première émission possible[28]

CE QUE CE SEMESTRE A MIS EN MOUVEMENT

Le second semestre 2023 a produit plus d'accords politiques que de textes applicables. Trois ans plus tard, le constat est frappant : **presque tous ont glissé**. Les obligations à haut risque de l'AI Act sont reportées de seize mois. La compensation des Treasuries a pris un an. La proposition américaine de Bâle III a été retirée, puis remplacée par une version qui baisse les exigences au lieu de les relever. Les ESRS ont été suspendus deux ans pour une grande partie des entreprises.

À l'inverse, les textes de paiement et de lutte contre le blanchiment ont tenu leur calendrier. Ce sont aussi ceux dont l'enjeu de souveraineté et de sécurité était le plus immédiat.

> *Un report n'annule pas un texte. Il déplace l'urgence vers ceux qui ont arrêté de s'y préparer.*

TROIS LEÇONS POUR LES PROJETS D'AUJOURD'HUI

Distinguer l'accord du texte. Un accord provisoire fixe l'esprit ; les seuils, les dates et les modèles de reporting arrivent ensuite. Lancer les inventaires dès l'accord, mais attendre le texte pour figer les spécifications.

Mutualiser les inventaires. Modèles d'IA, prestataires DORA, données KYC : ce sont souvent les mêmes systèmes et les mêmes contrats. Un référentiel unique sert plusieurs textes.

Suivre les deux rives de l'Atlantique. Bâle III et la compensation des Treasuries montrent que les calendriers divergent. Les groupes transatlantiques ont besoin d'une veille commune.

REPÈRES

Glossaire

AI Act	Règlement européen sur l'intelligence artificielle.
IA à usage général	Modèles d'IA capables de servir à de nombreuses tâches, soumis à des obligations de transparence spécifiques.
AMLA	Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Bénéficiaire effectif	Personne physique qui détient ou contrôle in fine une entité.
Solvabilité 2	Cadre prudentiel européen des entreprises d'assurance et de réassurance.
Marge de risque	Composante des provisions techniques prudentielles, calculée selon un coût du capital.
IRRD	Directive européenne sur le redressement et la résolution des entreprises d'assurance.
CET1	Fonds propres de base de catégorie 1, la forme de capital la plus solide d'une banque.
Stress test	Exercice simulant l'effet d'un scénario économique dégradé sur la solvabilité des banques.
ESRS	Normes européennes d'information en matière de durabilité, prises en application de la CSRD.
Double matérialité	Prise en compte à la fois des impacts de l'entreprise et des risques financiers qu'elle subit.
TLPT	Tests de pénétration fondés sur la menace, prévus par DORA.
FRD (RSF)	Facilité pour la résilience et la durabilité du FMI.

RÉFÉRENCES

Sources et *références*

1. EU co-legislators reach provisional agreement on Artificial Intelligence Act — Cullen International, décembre 2023 https://www.cullen-international.com/news/2023/12/EU-co-legislators-reach-provisional-agreement-on-Artificial-Intelligence-Act--INFOGRAPHIC-.html
2. European Parliament and Council reach provisional agreement on AI Act — Society for Computers and Law https://www.scl.org/13057-european-parliament-and-council-reach-provisional-agreement-on-ai-act/
3. The EU Anti-Money Laundering Authority and the AML reform package: an update — Herbert Smith Freehills, janvier 2024 https://www.hsfkramer.com/notes/fsrandcorpcrime/2024-01/the-eu-anti-money-laundering-authority-and-the-aml-reform-package-an-update
4. European Council and Parliament agree amendments to Solvency II and IRRD — Arthur Cox, décembre 2023 https://www.arthurcox.com/insights/european-council-and-parliament-agree-amendments-to-solvency-ii-and-irrd/
5. EU Solvency II and IRRD: negotiators reach political agreement — Linklaters, 19 décembre 2023 https://www.linklaters.com/knowledge/publications/alerts-newsletters-and-guides/2023/december/19/eu-solvency-ii-and-irrd-negotiators-reach-political-agreement
6. EBA publishes the results of its 2023 EU-wide stress test — EBA, 28 juillet 2023 https://www.eba.europa.eu/eba-publishes-results-its-2023-eu-wide-stress-test
7. Basel Committee publishes report on the 2023 banking turmoil — BIS, 5 octobre 2023 https://www.bis.org/press/p231005.htm
8. ECB raises rates by 25 basis points (septembre 2023) — Banco de España https://www.bde.es/wbe/en/noticias-eventos/actualidad-bce/decisiones-politica-monetaria/el-bce-sube-los-tipos-25-puntos-basicos-en-septiembre.html
9. ECB keeps interest rates unchanged in December (2023) — Banco de España https://www.bde.es/wbe/en/noticias-eventos/actualidad-bce/decisiones-politica-monetaria/el-bce-los-tipos-de-interes-en-diciembre.html
10. Fed approves hike that takes interest rates to highest level in more than 22 years — NBC / CNBC, 26 juillet 2023 https://www.nbcnewyork.com/news/business/money-report/fed-approves-hike-that-takes-interest-rates-to-highest-level-in-more-than-22-years/
11. EU reaches provisional agreement on Instant Payments Regulation — Betaalvereniging Nederland, novembre 2023 https://www.betaalvereniging.nl/en/news/eu-provisional-agreement-instant-payments-regulation/
12. Eurosystem proceeds to next phase of digital euro project — Latvijas Banka, 18 octobre 2023 https://www.bank.lv/en/news-and-events/news-and-articles/news/16633-eurosystem-proceeds-to-next-phase-of-digital-euro-project
13. Commission adopts European Sustainability Reporting Standards — Regulation Tomorrow, juillet 2023 https://www.regulationtomorrow.com/2023/07/commission-adopts-european-sustainability-reporting-standards/
14. ESMA consults on second part of MiCA technical standards — Norton Rose Fulbright, octobre 2023 https://nortonrosefulbright.com/en/inside-fintech/blog/2023/10/esma-consults-on-second-part-of-mica-technical-standards
15. ESAs launch joint consultation on second batch of policy mandates under DORA — EIOPA, 8 décembre 2023 https://www.eiopa.europa.eu/esas-launch-joint-consultation-second-batch-policy-mandates-under-digital-operational-resilience-act-2023-12-08_en
16. Federal banking agencies propose increased capital requirements for large banks — Jones Day, juillet 2023 https://www.jonesday.com/en/insights/2023/07/federal-banking-agencies-propose-increased-capital-requirements-for-large-banks

17. SEC adopts Treasury clearing rules — Proskauer, décembre 2023 https://www.proskauer.com/blog/sec-adopts-treasury-clearing-rules
18. Séisme d'Al Haouz : 2 862 morts et 2 562 blessés (bilan actualisé du ministère de l'Intérieur) — Le360, 11 septembre 2023 https://afrique.le360.ma/societe/seisme-dal-haouz-2862-morts-et-2562-blesses-bilan-actualise-du-ministere-de-linterieur_2CKW2QJE7FHI3NOYXJZM3FNVQU/
19. Aide, reconstruction, développement : voici comment seront ventilés les 120 MMDH de l'après-séisme — Médias24, 22 septembre 2023 https://medias24.com/2023/09/22/aide-reconstruction-developpement-voici-comment-seront-ventiles-les-120-mmdh-de-lapres-seisme/
20. Bank Al Maghrib maintient le taux directeur inchangé à 3 % — Hespress, 26 septembre 2023 https://fr.hespress.com/332110-bank-al-maghrib-maintient-le-taux-directeur-inchange-a-3.html
21. Bank Al Maghrib maintient le taux directeur inchangé à 3 % — Hespress, 19 décembre 2023 https://fr.hespress.com/344662-344662.html
22. IMF approves US$1.3 billion under the RSF arrangement for Morocco — FMI, communiqué 23/327, 28 septembre 2023 https://www.imf.org/en/news/articles/2023/09/28/pr-23327-imf-approves-1-3-billion-under-the-rsf-arrangement-for-morocco
23. Fin des Assemblées annuelles BM-FMI 2023 — EcoActu, 15 octobre 2023 https://ecoactu.ma/fin-assemblees-annuelles-bm-fmi-2023/
24. EU AI Act Omnibus Agreement — Postponed High-Risk Deadlines and Other Key Changes — Gibson Dunn, mai 2026 https://www.gibsondunn.com/eu-ai-act-omnibus-agreement-postponed-high-risk-deadlines-and-other-key-changes/
25. Published in OJ: AML Regulation, MLD6 and AMLA Regulation — Regulation Tomorrow, juin 2024 https://www.regulationtomorrow.com/2024/06/published-in-oj-aml-regulation-mld-6-and-amla-regulation/
26. Publication of the Insurance Recovery and Resolution Directive and amendments to the Solvency II Directive — Ganado Advocates / Legal 500, janvier 2025 https://www.legal500.com/firms/10225-ganado-advocates/c-malta/news-and-developments/publication-of-the-insurance-recovery-and-resolution-directive-and-amendments-to-the-solvency-ii-directive
27. Instant Payments Regulation — Taylor Wessing, octobre 2025 https://www.taylorwessing.com/en/insights-and-events/insights/2025/10/instant-payments-regulation
28. Eurosystem moving to next phase of digital euro project — Banque de France, 30 octobre 2025 https://www.banque-france.fr/en/press-release/eurosystem-moving-next-phase-digital-euro-project
29. Omnibus I « stop-the-clock » directive published in Official Journal of the EU — A&O Shearman, avril 2025 https://finreg.aoshearman.com/omnibus-i-39stop-the-clock39-directive-published-
30. Basel III Endgame, Take Two: 8 key takeaways from the federal banking agencies' capital re-proposals — Freshfields, mars 2026 https://www.freshfields.com/en/our-thinking/blogs/a-fresh-take/basel-iii-endgame-take-two-8-key-takeaways-from-the-federal-banking-agencies-c-102mnm3
31. SEC extends compliance dates and provides temporary exemption for rule related to clearing of U.S. Treasury securities — Free Writings & Perspectives, février 2025 https://www.freewritings.law/2025/02/sec-extends-compliance-dates-and-provides-temporary-exemption-for-rule-related-to-clearing-of-u-s-treasury-securities/
32. Bank Al-Maghrib réduit son taux directeur à 2,25 % — Hespress, mars 2025 https://fr.hespress.com/415969-bank-al-maghrib-reduit-son-taux-directeur-a-225.html

Les Cahiers Kizuna sont publiés à titre d'information générale par Kizuna Global Consulting. Ils ne constituent ni un conseil juridique ni un conseil en investissement. Les textes officiels font foi. Photographies : banques d'images libres de droits (Pexels). © 2026 Kizuna Global Consulting.

DANS CE NUMÉRO

Pas de faillite cette fois. Mais en quelques semaines de l'automne 2023, l'Europe signe les accords qui fixent les règles de l'intelligence artificielle, crée son superviseur anti-blanchiment, réforme l'assurance et rend le virement instantané obligatoire. Trois ans plus tard, presque tous les calendriers ont bougé.

Que change l'AI Act pour les modèles de scoring et de détection de fraude ?

Quels groupes l'AMLA supervisera-t-elle directement ?

Pourquoi une baisse du coût du capital de 6 % à 4,75 % compte-t-elle pour les assureurs ?

Comment le Maroc a-t-il traversé le séisme et accueilli le FMI ?

Les Cahiers Kizuna sont la revue semestrielle de Kizuna Global Consulting, cabinet de conseil en maîtrise d'ouvrage, banque, assurance, marchés de capitaux et réglementation financière — Paris · Luxembourg · Agadir · Casablanca.

Chaque numéro réunit le bilan d'un semestre, nos analyses et les échéances à préparer.

kizunagc.com/cahiers · contact@kizunagc.com